

Recommandation sur les équivalents français du mot *podcasting*

À partir d'un nom de marque (iPod) créé pour désigner un nouveau type de baladeur, s'est développée une série lexicale (*to podcast, podcasting...*) dont l'utilisation en français est source de confusion. Quelles qu'en soit la marque ou les fonctions, cet appareil est aisément et clairement désigné par le terme ***baladeur numérique***.

Rendant compte des possibilités d'utilisation de plus en plus étendues qu'offrent les baladeurs numériques, le néologisme anglo-américain *podcast* désigne non seulement des émissions et des programmes audio, mais aussi des fichiers et des produits informatiques incluant images et films, susceptibles d'être diffusés (*to podcast*) au moyen de cette technologie multimédia (*podcasting*), qui permet une écoute en différé.

Parallèlement, le verbe français *podcaster* s'est répandu dans l'usage, employé abusivement, notamment par les chaînes de radio, avec le sens de *télécharger*. Cette dérive crée un amalgame entre deux notions pourtant bien distinctes, la diffusion et le téléchargement.

La Commission générale rappelle qu'elle a recommandé comme équivalent français à *podcasting* le terme ***diffusion pour baladeur***, le mot employé au Québec étant *baladodiffusion* (*Journal officiel* du 25 mars 2006). Seuls les mots ***diffuser, diffusion...*** correspondent à la notion exprimée en anglais par *podcast* et par ses dérivés *to podcast, podcasting...*

En revanche, dès qu'il s'agit de l'opération de transfert de fichier ou de programme sur un support numérique (*download* ou *upload*, en anglais), en particulier un baladeur, la Commission générale recommande de s'en tenir aux termes en usage : ***télécharger, téléchargement, téléchargeable...*** seuls corrects et suffisamment explicites.